

BATISAFE

mas

L'intelligence des normes

N°2 • JANVIER 2017

BONNE ANNÉE 2017 !

Les 10 ans de BATISAFE

**Le premier registre
numérique de sécurité
et d'accessibilité**

**Les mémos de Théo Norme :
extincteurs et consignes**

Le triathlon BATISAFE



Sommaire

4
Les 10 ans de BATISAFE !

6
**Le suivi et le respect de l'Ad'AP
ÉCOLES : la rentrée 2016 a rimé
avec « sécurité » et « sûreté »**

8
BATISAFE de l'intérieur

10
**Chainaz les Frasses,
une expérience**

11
BatiRegistre

12
Le salon de la mise aux normes

17
Les Café Actus - Témoignage

18
Catalogue des formations 2017-2018

20
Le bêtisier

21
Concours photos

22
Le triathlon BATISAFE d'Aix-les-Bains

BATISAFE MAG

N°2 - JANVIER 2017

Directeur de la publication / Rédacteur en chef :
Jérôme Pauchard

Conception et réalisation : *AD Consult / 06 13 61 61 11*

Crédits photos : *PICT'YOUR COMPANY / BATISAFE
Noémie SANCHEZ pour la couverture*

BATISAFE - Savoie Hexapole - L'Agrion
101, rue Maurice Herzog - **73420 MÉRY**
Tél. 04 79 61 29 81 / contact@batisafe.fr

Édito

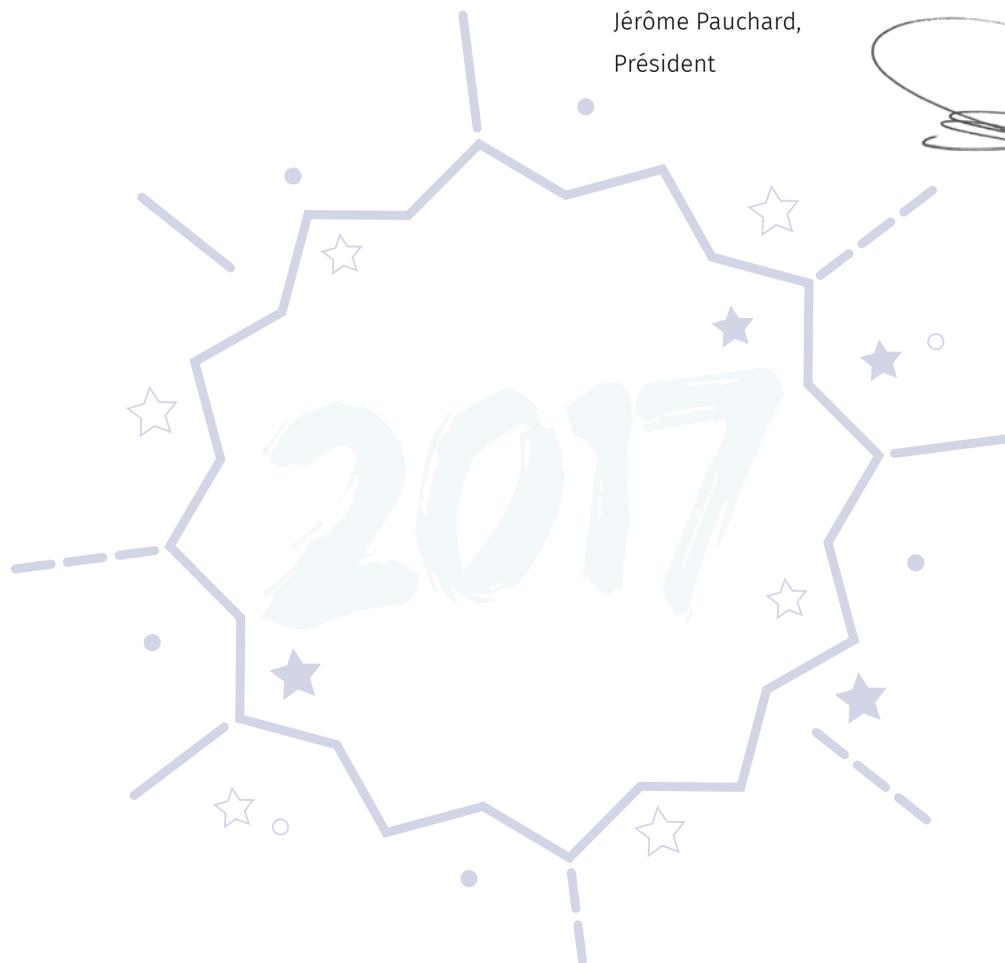
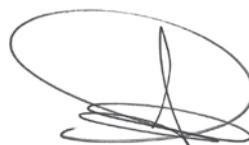
Nous annonçons, en juin dernier, un magazine trimestriel. Eh bien, il sera semestriel : un pour le salon de la mise aux normes, en juin, et un pour la nouvelle année. En effet, il prend du temps ce magazine ! Il passionne, mais il coûte à un petit bureau d'études comme nous.

De plus, nous avons été plutôt actifs depuis la parution du numéro un : le salon de la mise aux normes, le lancement de notre registre numérique BatiRegistre, le triathlon d'Aix-les-Bains, l'anniversaire des 10 ans de BATISAFE, etc. Nous l'annonçons à plusieurs centaines d'exemplaires, il est imprimé à 2000.

Ce numéro, qui nous permet de faire d'une pierre deux coups en vous souhaitant une extraordinaire année dans le bon sens du terme, nous l'avons voulu : riche en informations, passionnant, innovant. Nous espérons que vous le lirez entièrement et que vous le prêterez à vos contacts. Il est conçu dans cet objectif.

Merci de votre lecture et encore très bonne année à tous.

Jérôme Pauchard,
Président





Le bureau d'études
savoyard **BATISAFE**
a fêté ses **10 ans**
et **un anniversaire,**
ça se... marque !



Le 5 octobre dernier, une soirée inédite fut organisée pour partager notre vision de l'avenir tout comme nous avons partagé ces 10 années intenses.

Arrivée - À partir de 18h30, préalablement à leur entrée dans le magnifique bâtiment l'Agrion, les invités pouvaient s'initier à un maniement d'extincteurs.

Passage obligé : l'accueil avec remise du sac de surprises et du badge. Sur ce badge : un pictogramme dédié à BATISAFE. L'objectif étant de retrouver sur le badge d'un autre invité ce même picto afin de former un binôme. Montée au 1^{er} étage et bienvenue par Jérôme Pauchard et une partie de son équipe.

Visite - La visite des splendides locaux du siège de BATISAFE débute. **4 ateliers** : la formation et Théo Norme / la maîtrise d'œuvre / BatiRegistre / nos engagements.

La photographie souvenir.

La collation - Une fois le binôme formé et la photo souvenir prise, montée au 3^{ème} étage.

Concert 19h45 - Concert du groupe *Répercussion* accompagné par les invités disposant d'un djembé par binôme.

Discours - À 20h35 débute le discours de Jérôme Pauchard et de son équipe : pour se remémorer les 10 ans de CAP ERP devenu BATISAFE, partager le présent et envisager l'avenir.

Cocktail dinatoire et graff ! La soirée se prolonge sur la terrasse et chaque invité peut se transformer en graffeur. Résultat : une œuvre d'art et une toile souvenir réalisées par Mister Ema et Iggy. Elles sont accrochées dans nos locaux. Fin de soirée très tôt le lendemain matin. Le film de la soirée est disponible sur le site internet de BATISAFE et sur YOUTUBE.

Cette soirée fut un véritable succès grâce à la qualité de tous les intervenants :

- **Traiteur** : Laurent Thizy
- **Caviste** : Vinograf
- **Groupe** : Répercussion
- **Vidéo** : NewQuest
- **Photographe** : PICT'YOUR COMPANY
- **Communication** : AD CONSULT et INSIGN

Le suivi et le respect de l'Ad'AP

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est déposé, très bien. Mais, hormis les travaux, certaines actions administratives sont à réaliser.

Vous avez déposé votre agenda d'accessibilité programmée ? Vous avez déjà reçu la validation de cet agenda ? Félicitations, il ne vous reste plus qu'à le respecter en réalisant les travaux prévus dans la programmation et à envoyer les documents de suivi obligatoires !



Pour les agendas d'une durée supérieure à 3 ans, le propriétaire ou l'exploitant doit transmettre au préfet et à la commission d'accessibilité, par pli RAR :

- un point sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la 1^{ère} année ;
- un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda.

Un arrêté ministériel devrait préciser prochainement le contenu minimal de ces documents. Il s'agira probablement de toute pièce justificative : documents d'étude, plans, factures,... Ces documents pourront être établis par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre qui suit les travaux.

Dans tous les cas, une attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda est à communiquer au préfet et à la commission d'accessibilité par pli RAR, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux. Cette attestation prend la forme suivante :

- attestation sur l'honneur à réaliser par le propriétaire ou l'exploitant pour un seul établissement de 5^{ème} catégorie ou si l'agenda ne concerne que des ERP de 5^{ème} catégorie, accompagnée de toute pièce justificative ;

ÉCOLES :

la rentrée 2016 a rimé avec
“**sécurité**” et “**sûreté**”

Le gouvernement a communiqué des mesures de sécurité spécifiques à destination des écoles et établissements scolaires pour cette nouvelle année scolaire en approche.



- attestation d'un contrôleur technique agréé ou d'un architecte pour les établissements du 1^{er} groupe ou si l'agenda comporte au moins un établissement du 1^{er} groupe.

L'absence, non justifiée, de transmission des documents de suivi ou la transmission de documents de suivi erronés ainsi que l'absence de transmission de l'attestation d'achèvement à chaque autorité administrative compétente sont sanctionnées :

- par une sanction pécuniaire forfaitaire de 1 500 € quand l'agenda ne porte que sur un seul ERP de 5^{ème} catégorie ;
- et de 2 500 € dans les autres cas.

Pour le suivi de votre Ad'AP, faites confiance à BATISAFE: établissement des dossiers de suivi Ad'AP, des demandes de dérogation, des autorisations de travaux, maîtrise d'œuvre, etc. Devis en 48 h sur simple demande.



BATISAFE L'intelligence des normes www.batisafe.fr

ASSISTANCE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

L'élaboration d'un PPMS concerne tous les établissements scolaires. Son objectif est de se préparer à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur qu'il soit d'origine naturelle ou humaine.

RÈGLEMENTATION

- Obligation d'élaborer un PPMS introduite par la circulaire n° 2002-119 du 20/05/2002
- Obligation de mise à jour et de réévaluation d'exercice de mise à jour introduite par la circulaire n° 2015-226 du 20/11/2015

PPMS : une obligation pour l'ensemble des établissements scolaires

NOS OBJECTIFS

Assister les chefs d'établissement pour :

- Rapporter à leurs obligations en matière de PPMS
- Être préparé à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur en assurant la sécurité des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours et en appliquant les directives des autorités

LA MISSION TYPE

- Visite de l'établissement et de ses abords
- Entretien avec le chef de l'établissement
- Recherche sur les risques particuliers de la commune
- Entretien avec les collectivités territoriales, les secours locaux
- Mise en place d'un groupe de personnes ressources dans l'établissement
- Rédaction d'un rapport de diagnostic
- Élaboration du PPMS

LES +

- Notre connaissance des Établissements Reçevant du Public et plus particulièrement des établissements scolaires
- Notre analyse et notre vision globale des enjeux

La sûreté dans les établissements scolaires : un enjeu majeur pour demain

BATISAFE - Siège - Damien Nègre - 1 Agence - 001, rue de la République - 72020 MÉRIS - Tél. 06 73 81 23 81 | contact@batisafe.fr
BATISAFE SAU - 10 rue de la République - 72020 MÉRIS - Tél. 06 73 81 23 81



En particulier, une communication accrue avec les élèves et parents d'élèves est demandée aux directeurs d'écoles, par le biais de réunions de rentrée visant à exposer les mesures de sécurité et de sûreté prises dans l'établissement.

Par ailleurs, la mise en pratique est de mise, avec l'obligation de réaliser 3 exercices durant l'année scolaire, dont un avant la Toussaint. Nous rappelons que ces exercices viennent en plus des exercices d'évacuation liés à l'incendie.

Pour plus d'information, voir l'article du gouvernement à ce sujet ou l'instruction diffusée aux écoles et établissements scolaires.

Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

L'élaboration d'un PPMS concerne tous les établissements scolaires.

BATISAFE assiste les chefs d'établissement dans

l'élaboration de ce plan afin qu'ils soient préparés à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur en assurant la sécurité des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours et en appliquant les directives des autorités.



BATISAFE de l'intérieur

BATISAFE met à disposition certains locaux de son siège. Pour favoriser les contacts et les échanges. Avec ceux qui le veulent bien.

LE BUREAU V.I.P.

Ce bureau peut accueillir très aisément 3 à 4 personnes. Il est mis à disposition gratuitement de nos clients, nos amis, nos partenaires... bref, nos contacts. Il se réserve à la demi-journée sur un simple appel ou email à contact@batisafe.fr

Vous souhaitez partager notre quotidien ?

Ce sera avec plaisir. Vous serez accueilli dans les meilleures conditions : wifi, boissons, ... Vous pouvez vous joindre à nous pour le repas et, sous certaines conditions, même profiter d'un véhicule.

Le rêve...

LA SALLE DE FORMATION / REUNIONS

De la même manière, vous pouvez disposer de notre sublime salle de réunions tout confort, isolée phoniquement, avec écran adapté à la taille.

Le coût à la journée, pour la location salle de réunion, est de 150 €^{HT} mais elle peut être prêtée sous certaines conditions.

Accolé à la salle, l'espace détente vous permet de prendre des pauses dans un environnement cosy.

Il est également possible de prévoir dans la prestation les différentes viennoiseries et boissons.



En fait, tout est possible !

Les photos sont évidemment prises par notre partenaire PICT'YOUR COMPANY



Les cadres de **BATISAFE** ont souhaité **poser quelques questions** à leur dirigeant, **Jérôme Pauchard**

JULIE : BATISAFE vient de fêter ses 10 ans, quel bilan fais-tu de ces années ?

Comme je l'écrivais dans l'édito de la newsletter de septembre 2016 : nous aurions certainement pu aller plus vite. Toutefois, je considère que nous avons progressé pas à pas, avec nos erreurs, nos réussites, nos échecs, nos satisfactions. Aujourd'hui, nous sommes 15, nous développons des activités constamment, nous passionnons nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires et BATISAFE est une marque reconnue. Le bilan est plutôt carrément bon.

AURÉLIE : Quelle est ta plus grande fierté/ réussite au sein de BATISAFE ? Et si tu avais une baguette magique, que changerais-tu ?

Ma plus grande fierté est le siège de BATISAFE. La veille du déménagement, j'ai réalisé le chemin parcouru. Nos locaux sont magnifiques et toute l'équipe s'y sent bien. Ils sont à notre image.

Je ne changerais rien de vraiment révolutionnaire au sein de BATISAFE. Toutefois, si j'avais une baguette magique, j'aimerais vraiment que les journées fassent plus de 24h. J'adore mon métier et je suis frustré de ne pas pouvoir y passer plus de temps.

ADRIEN : BATISAFE est-elle une société comme les autres ?

Aucune société n'est comme les autres. Donc non. Qu'est-ce qui nous différencie ? c'est un ensemble mais je dirais : notre fonctionnement à la fois cadré et basé sur la confiance, l'échange entre chacun, le sport, l'innovation, le fait de toujours chercher à surprendre.

ANAÏS : Quel a été l'élément déclencheur (action, événement...) par lequel tu t'es dit, je me lance, je crée ma propre société ?

L'élément déclencheur, c'est en fait 3 paramètres : j'avais besoin de changer de métier, j'ai trouvé un concept qui était, pour moi, novateur et c'était le bon moment dans ma vie.

YOUNES : Arrivé chez BATISAFE pour son 10^e anniversaire, je découvre une entreprise structurée et prête à poursuivre sa croissance ! Quelle vision as-tu du développement de BATISAFE pour ses 20 ans ?

Tout dépend de BatiRegistre actuellement. Ce site est un tel service, une telle innovation. C'est la composante de 2 sociétés hors normes : BATISAFE et NEWQUEST. Nous pouvons aller très, très loin avec BatiRegistre.

Concernant BATISAFE, je me suis engagé jusqu'en 2020 à ne pas regarder l'international. 2026, c'est après 2020...

NICOLAS : si tu dois retenir un souvenir (heureux !) de ses 10 ans, quel serait-il ?

Mon meilleur souvenir ? Le fait que vous preniez la parole à la fin du discours lors des 10 ans était vraiment un moment incroyable. Il y en a plein d'autres, mais c'est celui qui me vient à l'instant.

NOÉMIE : Qu'est-ce qui, chaque matin, te motive à continuer l'aventure BATISAFE ?

Il n'y a jamais 2 jours identiques. Nous avançons. BatiRegistre me passionne actuellement, mais avant cela, c'était l'anniversaire, et avant l'aménagement du siège et avant encore BATISAFE. Il y a les rencontres, les difficultés, le réseau et, surtout, la recherche perpétuelle de « comment faire mieux ? ».



Chainaz les Frasses, une expérience

Gilles VIVIANT

Maire de la commune de Chainaz-les-Frasses (74)
Témoignage de septembre 2016.



J'ai particulièrement apprécié la collaboration avec BATISAFE et ses collaborateurs au cours de cette mission concernant un projet sensible pour la commune. Par leur sérieux et leur mobilisation, le programme, les délais et l'enveloppe financière ont été respectés. C'est, en conclusion, une opération totalement réussie.

BATISAFE s'affiche comme un véritable partenaire pour nous : bureau d'études de proximité, sérieux, réactif et particulièrement disponible. Malgré le jeune âge relatif de certains chargés d'affaires ils font preuve d'une forte expérience et d'un suivi de chantier drastique. Le contact est aisé et leurs multiples compétences nous permettent d'être sereins.

Je ne connais pas suffisamment la panoplie de services (formations, assistances diverses) que BATISAFE propose mais je suis certain que leur écoute du client me permettra de les découvrir petit à petit et d'en tirer de multiples avantages.

J'apprécie également tous les « petits plus » dans la relation client : accompagnement, enquêtes, invitations... Seul bémol : l'espace dédié aux clients qui fonctionnait mal durant une période.

Étant référent dans son secteur d'activités, nous consulterons, bien entendu, BATISAFE avec grand plaisir pour notre prochain projet d'envergure.



VILLE DE CHAINAZ-LES-FRASSES

Réhabilitation d'un local - maîtrise d'oeuvre
Septembre 2016.

Mission confiée à BATISAFE :

Maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation d'un local multiservices et d'aménagement des abords extérieurs à Chainaz-les-Frasses (74).

Durée de la mission :

De novembre 2015 à septembre 2016.

Surface concernée du bâtiment : 400 m².

Caractéristiques de l'opération :

La mission confiée à BATISAFE a été une maîtrise d'œuvre complète pour réhabiliter un ancien espace commercial et ses abords afin de recréer un véritable lieu de vie dans la commune.

NOTRE PLUS-VALUE

Les différentes propositions d'aménagements ont permis de répondre aux exigences de la maîtrise d'ouvrage en mettant en valeur le périmètre bordant le commerce et en obtenant un espace intérieur fonctionnel.



BatiRegistre

Le registre numérique de BATISAFE



N'attendez plus ! Le premier outil numérique RÉVOLUTIONNAIRE de gestion des registres de sécurité et d'accessibilité est opérationnel, pour le plus grand bonheur de nos clients (et le vôtre).

Le saviez-vous ? L'abonnement à BatiRegistre est mensuel et sans engagement, alors pourquoi s'en priver ?

BatiRegistre est le premier registre numérique de sécurité incendie et d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Impossible de gérer convenablement vos registres papier ? BatiRegistre est fait pour vous.

Sachez que cet outil va considérablement simplifier votre gestion de la sécurité et de l'accessibilité de votre patrimoine et vous faire gagner énormément de temps. En effet, BatiRegistre, qui intègre toute la réglementation en vigueur, vous permettra non seulement de connaître et de respecter chacune de vos obligations en la matière, mais également d'avoir une vision totale sur l'ensemble de vos installations. Ce site découle de la volonté d'accompagnement toujours plus grande des collaborateurs de BATISAFE.

C'est dans cet esprit que nous avons conçu une offre :

- Totalemment sans engagement
- À un tarif imbattable
- Tournée vers le meilleur des services
- Conçue afin qu'elle réponde à toutes vos exigences.

Pour avancer dans votre démarche de découverte, nous vous proposons de :

- Parcourir la vitrine du site : www.batiregistre.fr
- Demander un devis (envoyé sous 24h !)
- Vous inscrire à la lettre d'information mensuelle
- Assister à une démonstration. Prochain webinaire le 10 janvier sur le thème : « Sécurité incendie : devez-vous avoir un registre de sécurité ? »
- Solliciter votre propre démonstration.

Dominique PREIONI - chargé de sécurité incendie – SNCF – Gares & Connexions

“ Je suis très content de BatiRegistre, il est simple d'utilisation et on y retrouve très facilement “nos petits”... Je gère à l'aide de BatiRegistre trois gares de première catégorie et tout se fait très facilement. ”

04 79 61 29 81
contact@batiregistre.fr

Contact référent :
Justine Segond,
ingénieure
jsegond@batiregistre.fr
06 28 11 40 68



B La sécurité connectée
BatiRegistre

Le salon de la mise aux normes

Événement unique en France, « Le salon de la mise aux normes », a été créé en 2014 par THÉO NORME et BATISAFE

L'objectif du salon est de répondre aux besoins d'informations des professionnels concernant les normes du bâtiment.

Organisé sur une journée, le salon est devenu en 3 ans un lieu d'échanges et de rencontres apprécié par tous les chefs d'entreprise, élus, commerçants, hôteliers, fonctionnaires ou encore artisans, confrontés à des normes de plus en plus exigeantes.

Le format : des conférences qui s'enchaînent toute la journée et une vingtaine d'exposants à disposition des visiteurs afin de répondre à toutes leurs interrogations.

L'édition 2016 a accueilli M^{me} Marie-Pierre Montoro-Sadou, *Conseillère Régionale Auvergne Rhône-Alpes et Adjointe au Maire d'Aix-les-Bains, chargée des bâtiments notamment.*

« C'est une chance que le salon Théo Norme soit à Aix-les-Bains » nous confiait-elle. Les problématiques des communes trouvent réponses à travers les conférences et les exposants.

M^{me} Montoro-Sadou apprécie que les agents communaux puissent participer aux tables rondes relatives aux registres de sécurité et d'accessibilité.

L'élue souhaite voir ce salon perdurer au sein de la Ville d'Aix-les-Bains.

Ce sera le cas pour la quatrième édition programmée le 8 juin 2018 au Casino Grand Cercle d'Aix-les-Bains.

L'occasion de venir tester le premier registre numérique de sécurité et d'accessibilité.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. **Cette année, le thème central sera : « LA RESPONSABILITÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT / D'ENTREPRISE ».**



Les dernières alertes réglementaires de Théonorme

**Arrêté du 10 novembre 2016
Aménagement - 5 décembre 2016**

Journal Officiel : Paru au JO du 25 novembre 2016.

Bâtiments concernés : Tous les bâtiments.

Intitulé : Arrêté du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous-destinations de constructions pouvant être réglementées par le règlement national d'urbanisme et les règlements des plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu

Présentation synthétique : En application des articles R 151-27 à R 151-29 du Code de l'urbanisme, le présent arrêté dresse le contenu détaillé des 5 destinations et 20 sous-destinations de construction pouvant être concernées par les Plans Locaux d'Urbanisme.

La variété de cette liste permet à une construction d'être facilement rattachée à une des sous-destinations présentées dans l'arrêté. L'arrêté présente notamment pour chaque sous-destination, une liste non exhaustive d'exemples de constructions correspondant.

**Décret n°2016-1491 du 4 novembre 2016
Aménagement - 21 novembre 2016**

Journal Officiel : Paru au JO du 6 novembre 2016.

Bâtiments concernés : Tous les bâtiments.

Intitulé : Décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale

Présentation synthétique : Le présent décret liste les démarches exclues du principe de saisie de l'administration par voie électronique. Ces exceptions sont soit transitoires, soit définitives.





Sont concernés par exemple les procédures suivantes :

- autorisation de construire, modifier, ou aménager un établissement recevant du public ;
- autorisation de travaux sur un immeuble de grande hauteur ;
- demande de modification d'un permis délivré en cours de validité.

Décret n° 2016-1311 du 4 octobre 2016 Accessibilité - 11 octobre 2016

Journal Officiel : Paru au JO du 6 octobre 2016.

Bâtiments concernés : Sans objet.

Intitulé : Décret n° 2016-1311 du 4 octobre 2016 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Présentation synthétique : Les missions et composition des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité sont mis à jour en ce qui concerne les aspects relatifs à l'accessibilité, notamment les agendas d'accessibilité programmée.

Décret n° 2016-1282 du 29 septembre 2016 Accessibilité - 10 octobre 2016

Journal Officiel : Paru au JO du 30 septembre 2016.

Bâtiments concernés : Habitation.

Intitulé : Décret n° 2016-1282 du 29 septembre 2016 relatif aux travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie réalisés aux frais du locataire

Présentation synthétique : Le présent décret liste les travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie qui

peuvent être réalisés par le locataire.

Sont concernés les travaux suivants :

- création, suppression ou modification de cloisons ou de portes intérieures au logement ;
- modification de l'aménagement ou de l'équipement des pièces d'eau (cuisine, toilettes, salle d'eau) ;
- création ou modification de prises électriques ou de communications électroniques et de points d'éclairage ;
- installation ou adaptation de systèmes de commande (notamment commande des installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage, interphone, signalisation, interrupteurs) ; installation d'ascenseurs ou d'appareils permettant notamment le déplacement de personnes à mobilité réduite ; installation ou modification des systèmes de fermeture et d'ouverture (portes, fenêtres, volets) et d'alerte.

Arrêté du 5 septembre 2016 Sécurité incendie - 21 septembre 2016

Journal Officiel : Paru au JO du 7 septembre 2016.

Bâtiments concernés : ERP de type P et REF, centres de rétention administrative et établissements pénitentiaires.

Intitulé : Arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la participation des services de la police et de la gendarmerie nationales aux commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

Présentation synthétique : Cet arrêté précise les établissements pour lesquels la participation des services de la police et de la gendarmerie aux Commissions de sécurité est requise.

Les SSI sont sur Théo Norme !

Première mondiale !

Les obligations réglementaires portant sur les systèmes de sécurité incendie (SSI) font leur rentrée sur Théo Norme.

Vous le savez peut-être, les obligations réglementaire portant sur les SSI sont « éparpillées » dans le règlement de sécurité et le Code du travail en fonction du classement des bâtiments.

Un exemple : vos interrogations portent sur un hôtel de la 3ème catégorie ? Eh bien il faut aller chercher dans les articles **O 15**, **O 19**, mais aussi éventuellement dans **CO 13**, **CO 14**, etc...

Mais alors comment s'y retrouver sans être un coordonnateur SSI aguerri ?

Une seule réponse : la nouvelle fonction « systèmes de sécurité incendie » sur Théo Norme.

Ne cherchez pas ailleurs, Théo Norme est le seul à mettre à disposition un tel trésor, profitez-en !



THÉONORME

Votre allié conformité

LES MEMOS DE THEO NORME

Utilisation des extincteurs

L'extincteur est l'accessoire de base dans la lutte contre l'incendie que l'on retrouve à peu près partout, et qui peut servir à tous pour agir sur un départ de feu. Oui, mais encore faut-il savoir s'en servir ! Faisons le point à ce sujet.

EMPLACEMENT

L'article R. 4227-29 du Code du travail impose des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement, et notamment au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée 6 L pour 200 m² et au moins un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

Le règlement de sécurité des ERP impose au minimum un extincteur à eau 6 L pour 200 m² (300 m² pour les ERP de 5ème catégorie) et par niveau, avec un minimum de 2 par établissement (1 pour les ERP de 5ème catégorie). Les extincteurs doivent être judicieusement répartis et complétés avec des extincteurs appropriés aux risques, notamment électriques, qu'ils doivent combattre.

Accrochés à un élément fixe, avec la poignée de portage à moins de 1,20 m du sol, ils sont repérés par une signalisation durable et répartis de préférence dans les dégagements, en des endroits visibles et facilement accessibles.



Théo Norme est là pour vous guider dans votre recherche

DOMAINES :

- Sécurité incendie
- Accessibilité aux personnes handicapées
- Systèmes de sécurité incendie

TYPE DE BATIMENT :

Choisir une section

RECHERCHER

GESTUELLE GÉNÉRALE

- En cas de fumées se baisser pour respirer l'air frais.
- Éviter une pression trop importante sur les feux liquides.
- En cas de fuite de gaz en feu fermer la vanne.
- Ne pas attaquer les flammes gaz avec un extincteur à eau.
- Attaquer le feu en gardant une possibilité de fuite.

MAINTENANCE (NF S 61-919)

Une maintenance annuelle doit être réalisée avec renouvellement de la charge à 5 ans et 15 ans (sans objet pour le CO₂) et révision en atelier à 10 ans. La durée de vie prévue est de 20 ans (non fixée pour les CO₂).



RÈGLES D'UTILISATION



CLASSIFICATION :
CLASSES AB

Feu de bois, carton, papier, caoutchouc, textile, PVC, Polystyrène, essence, fioul, gazole

PROCÉDURE :

- 1 Enlever la goupille
- 1 Percuter la cartouche de gaz avec le percuteur
- 1 Porter l'extincteur d'une main et viser le feu de l'autre main en appuyant sur la soufflette

GESTUELLE :

Distance : 2 à 3 m du feu

- Agit par refroidissement et étouffement si additif
- Viser la base du feu



CLASSIFICATION :
CLASSES B

Feu d'essence, fioul, gazole, alcool, huile, et origine électrique

PROCÉDURE :

- 1 Enlever la goupille
- 1 Porter l'extincteur avec les 2 mains en appuyant d'une main sur la soufflette

GESTUELLE :

Distance : 0,5 à 1 m du feu

- Agit par étouffement
- Viser les flammes



CLASSIFICATION :
CLASSES ABC

Feu de bois, carton, textile, plastique, hydrocarbures, alcool, gaz, huile, graisse et origine électrique

PROCÉDURE :

- 1 Enlever la goupille
- 1 Percuter la cartouche de gaz avec le percuteur
- 1 Porter l'extincteur d'une main et viser le feu en appuyant sur la soufflette

GESTUELLE :

Distance : 3 à 4 m du feu

- Agit par inhibition et étouffement
- Faire des « 8 » dans les flammes





LES MEMOS DE
THEO NORME

Consignes et procédures d'évacuation

PRÉAMBULE

Tout chef d'établissement doit mettre en place des consignes et une procédure d'évacuation en cas de sinistre. Celles-ci doivent intégrer les contraintes du site, l'équipement d'alarme en place, les moyens humains, les risques particuliers, etc. La réglementation des ERP et le Code du travail doivent notamment être respectés et le personnel doit être formé.

Les obligations du Code du travail

Les obligations de l'employeur en la matière sont notamment détaillées dans l'article R. 4227-38 qui indique que la consigne de sécurité incendie (obligatoire pour les établissements de plus de 50 personnes ou avec matières inflammables) doit intégrer :

- 1 Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
- 2 Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
- 3 Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
- 4 Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés ;
- 5 Les moyens d'alerte ;
- 6 Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
- 7 L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
- 8 Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

Un affichage de sécurité reprenant toutes ces thématiques est donc à mettre en place dans tout établissement recevant des travailleurs (voir notre mémo de juillet 2015 dédié à l'affichage de sécurité). Concrètement, cela se traduit par la rédaction d'une procédure d'évacuation et par l'affichage de plans d'évacuation et de consignes précises et à jour dans les bâtiments.

Par ailleurs, quel que soit l'effectif du personnel, les mesures portant sur l'évacuation des travailleurs handicapés sont à intégrer à la procédure d'évacuation du site.

Les obligations en ERP

Pour les **ERP du 2^{ème} groupe** (5^{ème} catégorie), l'article PE 27 § 4 impose des consignes précises, affichées bien en vue et indiquant :

- le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ;
- l'adresse du centre de secours le plus proche ;
- les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre. »

Dans ces mêmes établissements, la procédure d'évacuation formalisée n'est pas imposée formellement mais elle demeure le seul moyen de répondre à l'article PE 27 § 5, qui impose une formation du personnel portant sur les conduites à tenir en cas d'incendie et manœuvre des moyens de secours.

Et pour les **ERP du 1^{er} groupe** (1^{ère} à 4^{ème} catégories), les mesures particulières propres à chaque type d'établissement (transfert horizontal en type J, etc.) sont à intégrer et l'article MS 46 indique que le service de sécurité incendie doit connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie. C'est l'article MS 47 qui impose des consignes destinées aux personnels de l'établissement à jour, affichées sur supports fixes et inaltérables et indiquant :

- les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers ;
- les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel ;
- les dispositions à prendre pour favoriser l'évacuation des personnes en situation de handicap ou leur évacuation différée si celle-ci est rendue nécessaire ;
- la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement ;
- l'accueil et le guidage des sapeurs-pompiers. »

Notons également que l'article R. 123-51 du Code de la construction et de l'habitation (complété par l'article GN 8 pour le public en situation de handicap) impose d'intégrer au registre de sécurité des ERP « les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap ».





LE CAFÉ ACTUS

Témoignage !

INFORMATIONS GENERALES - 2 septembre 2016

Qui êtes-vous M. Notton ?

Responsable du service gestion des risques à la mairie de Villefontaine, j'ai en charge la prévention des risques majeurs, la prévention des risques professionnels, la prévention du risque incendie, les vérifications techniques périodiques des aires et équipements de jeux, des équipements sportifs, et quelques autres dossiers de moindre importance.

Comment avez-vous connu les CAFÉ ACTUS de Théo Norme ?

A l'issue d'une présentation du registre de sécurité numérique par Monsieur PAUCHARD, il m'a informé de l'organisation des CAFÉ ACTUS au siège de BATISAFE, ainsi que de la possibilité d'en organiser chez nous sous condition de regrouper une dizaine de participants.

Pouvez-vous nous en expliquer le principe ?

Il s'agit de séances d'information sur un thème concernant la sécurité dans les ERP ou l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées. Elles ont lieu tous les derniers vendredis du mois, de 8h30 à 10h00. En fin de séance, un point est fait sur les dernières nouveautés réglementaires. Elles sont animées par des ingénieurs BATISAFE. Café, thé, boissons fraîches et viennoiseries rajoutent encore à leur convivialité.

À quelles sessions avez-vous participé ?

J'ai participé aux sessions suivantes :

- 26/02/2016 : le désenfumage concrètement
- 29/04/2016 : les équipements d'alarme incendie
- 29/07/2016 : sécurité incendie : toutes vos obligations sont-elles bien respectées.

En collaboration avec la CAPI, Communauté d'agglomération à laquelle Villefontaine est rattachée, un Café Actus s'est déroulé sur notre commune ; le thème portait sur les Ad'AP.

Quels sont les avantages du CAFÉ ACTUS au siège de BATISAFE ?

Le principal est de rencontrer des collègues d'autres collectivités et aussi du monde industriel ; ça nous permet de sortir de notre bulle, d'échanger avec les participants et d'étendre notre réseau. Par ailleurs, les locaux de BATISAFE sont très adaptés et l'accueil est parfait.

Et ceux du CAFÉ ACTUS « à domicile » ?

Outre le fait qu'ils nous évitent le déplacement, ils permettent d'adapter le contenu à nos préoccupations. Ce qui a été fait à Villefontaine le 1^{er} juillet dernier était un mixte de plusieurs thèmes sur les Ad'AP.

Pourquoi les conseillez-vous ?

C'est un bon moyen, de se tenir informé des évolutions sur les questions de sécurité incendie dans les ERP et celles de l'accessibilité aux personnes handicapées, de se remettre en mémoire ce dont on ne se souvient plus, et d'échanger avec les participants. Pour celles et ceux qui souhaitent approfondir, BATISAFE propose des formations.

Les intervenants sont très compétents et convivialité est un des maîtres mots des cafés actus.

LE DERNIER VENDREDI DE CHAQUE MOIS
Théo Norme vous offre son CAFÉ ACTUS.
Plus qu'un déjeuner une mini-formation.

LE RENDEZ-VOUS MATINAL (8H30-10H)
pour vous tenir informé gratuitement de l'actualité réglementaire.

Inscrivez-vous dès maintenant !
à l'aide du bouton d'inscription en haut de l'écran sur www.theonorme.com/caffe-actus/

Vous souhaitez mettre en place votre propre CAFÉ ACTUS ?
A partir de 10 participants, Théo Norme se déplace chez vous (France-Alpes et Paris, gratuitement).
A d'office : 04 78 47 29 41 ou par e-mail : theo@theonorme.com.

Les CAFÉ ACTUS se déroulent au siège social de BATISAFE
206 rue Rocher de la Rosière 37000 Saclay sur Loire

www.theonorme.com

DATES 2017

- 27/01** Tout savoir sur l'évacuation des personnes en situation de handicap
- 24/02** Sécurité incendie : et les bâtiments d'habitation ?
- 17/03** Spécial architectes : la mission de coordination SSI
- 31/03** L'accessibilité concrètement : et sur le terrain, on fait comment ?
- 28/04** (Enfin) tout comprendre sur les SSI !
- 19/05** Les grands principes de la sécurité incendie en ERP
- 30/06** Les parcs de stationnement : des ERP pas comme les autres...



Catalogue des formations 2017-2018

Des formations interactives par des experts de terrain



Sécurité incendie et accessibilité

Des solutions faites pour vous

Inter-entreprises ou intra-entreprise : à vous de choisir !

Les formations programmées en 2017-2018 dans les villes d'Aix-les-Bains et de Paris

Les formations du catalogue programmées pour tous les acteurs du bâtiment.

Les formations organisées pour votre structure selon vos impératifs

Limitées à 10 personnes. Temps de formation sur site regroupant le ou les participants de la structure pouvant intégrer une problématique particulière. Possibilité d'adapter les programmes ou de les regrouper. Possibilité de prendre en charge l'ensemble de l'organisation sur simple demande.

1^{er} exemple :

“Mon entreprise a été entièrement réaménagée intégrant de nouvelles machines outils.

Les espaces ont été redistribués.

J'ai fait réaliser un audit par BATISAFE tenant compte des législations en cours et des nouveaux espaces de travail et d'accueil.

C'est sur cette base que les experts BATISAFE ont pu mettre en place des formations sur-mesure et donc sur site”.



• 18
Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Sécurité incendie



Systèmes de sécurité incendie

CALENDRIER DES FORMATIONS 2017-2018

Formations à Aix-les-Bains

Code	SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCESSIBILITÉ
HSI01	Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments
HSI02	Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments
HSI03	Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM)
HSI04	Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité à tous vos projets
Code	ACCESSIBILITÉ PSH
HAN02	Suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
HAN05	L'accessibilité des ERP en pratique : les solutions techniques pour répondre aux nouvelles obligations
Code	SÉCURITÉ INCENDIE
INC02	Appliquer la réglementation incendie dans les établissements recevant du public (ERP)
INC06	Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie
INC11	Permettre l'évacuation des personnes en situation de handicap (GN8)
Code	SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)
SSI02	Connaître les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie (SSI)

Formations à Paris

HSI01	Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments
HAN02	Suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
INC01	Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des établissements recevant du public

2^{ème} exemple :

“Une collectivité est propriétaire d’un patrimoine immobilier non négligeable. Les élus responsables ont souhaité appréhender la nécessaire gestion de la sécurité à travers un stage sur-mesure BATISAFE.”

Vous souhaitez participer à une formation proche de chez vous ?

Nous vous offrons la possibilité d’organiser une session spécifique dans votre région sur une thématique à la demande.

Cette solution permet d’être au plus proche de vous et de rencontrer d’autres acteurs de votre région, sous forme de formation inter-entreprises.

Les formations organisées dans nos locaux : un cadre privilégié !

La salle formation vous offre tout le confort nécessaire, elle a été aménagée de façon optimale.

Cette salle moderne profite au maximum de la lumière naturelle, d’une acoustique traitée

permettant un confort d’élocution et d’écoute.

Elle dispose d’un grand écran 16/9ème, d’un ordinateur central, mais aussi d’un possible branchement par câble, un accès Wi-Fi...

Une offre tout confort, nous pouvons venir vous chercher à la gare ou à l’hôtel et vous raccompagner. Un petit-déjeuner vous sera servi avec viennoiseries, café, thé, jus de fruits... dans une ambiance chaleureuse.

Nous déjeunerons dans un restaurant au pied de notre bâtiment. Vous y trouverez un grand choix de plats à la carte.

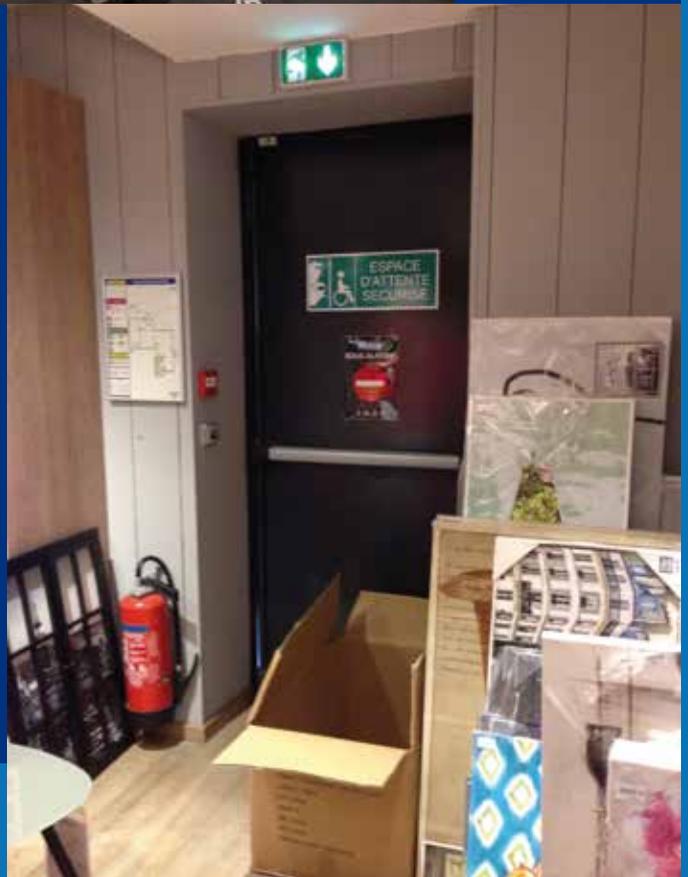
Les pauses sont prises dans la salle attenante dont le cadre permet de se ressourcer tranquillement.



Durée jour(s)	Coût € HT	Page	JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
1	550	11			07											06								
2	950	11										16 & 17											15 & 16	
1	550	12	17									28		16									27	
1	550	12		02											01									
Durée jour(s)	Coût € HT	Page	JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
1	550	15			23					21						22					20			
1	550	17											07											06
Durée jour(s)	Coût € HT	Page	JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
2	950	20									10 & 11											09 & 10		
1	550	22						15											14					
1	550	25				04										03								
Durée jour(s)	Coût € HT	Page	JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
2	950	31							04 & 05												05 & 06			
Durée jour(s)	Coût € HT	Page	JANV 2017	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2017	JANV 2018	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	SEPT	OCT	NOV	DÉC 2018
1	550	11								12											11			
1	550	15										21											20	
1	550	20									03											02		



Bêtisier





Concours photos

Chaque trimestre, tous les collaborateurs de BATISAFE participent à un concours photos.

Voici la gagnante de **décembre 2016** :
Noémie Sanchez.

De retour d'une journée de formation dans la belle ville d'Annecy, je me laisse surprendre par une sculpture étonnante et joue des reflets pour prendre en photo un type d'établissement sur lequel nous travaillons régulièrement mais vu sous un autre angle.

Saurez-vous deviner de quoi il s'agit ?



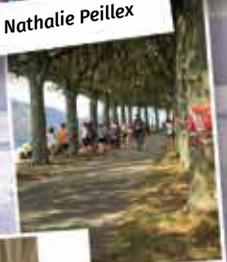
Juillet 2016 : le mot du vainqueur, **Nicolas Crépin** :

En ce début d'été, rien ne vaut le plaisir de se rendre à un RDV client au guidon d'un des vélos BATISAFE. Au choix la monture pliable pratique pour les déplacements en train, ou bien en mode « Beachcruiser », confort garanti.

Triathlon International **BATISAFE.** d'Aix-les-Bains



Nathalie Peillex



Thomas Leboucher



Après trois années de sponsoring, BATISAFE a accepté d'être LE partenaire d'envergure de la compétition internationale de renom. Magique.

Grand succès

Les 10 et 11 septembre derniers s'est donc déroulée la douzième édition du triathlon d'Aix-les-Bains. Le logo BATISAFE était sur les tenues de tous les officiels de tous les bénévoles.

Près de 1350 sportifs ont participé à l'une des courses proposées. Les trois disciplines ont été enchaînées sous un soleil intense.



Le triathlon BATISAFE d'Aix-les-Bains



Sponsor principal, mais pas seulement.

BATISAFE était également présent sur les courses : Nicolas, notre chargé d'affaires, s'alignait sur la formule XS ;

Anaïs, Noémie et Julie formaient quant à elles une équipe sur le format M et terminait à une superbe deuxième place ;

Enfin, le vainqueur 2015, triathlète professionnel, Thomas Leboucher a eu la gentillesse de courir sous les couleurs de BATISAFE et pris la deuxième place derrière un grand Kevin Rundstadler quasi imbattable.

La vidéo de la course de Thomas Leboucher est disponible sur notre page Facebook.

Et une grosse présence des supporters BATISAFE le long des courses et sur le stand.

Le club de AIX SAVOIE TRIATHLON

En parallèle, BATISAFE est également le sponsor principal du club de triathlon qui compte environ 140 adhérents.

Quelle fierté pour toute l'équipe qui a accueilli ce projet avec une joie unanime ! Le magnifique logo de BATISAFE est apposé sur les bonnets de bain des nageurs et sur les tréfonctions des membres du club.

En action, la championne Nathalie Peillex avec la tenue du club lors du dernier triathlon d'Aix.



Noémie, Anaïs et Julie



Les solutions à la **MISE AUX NORMES** de vos bâtiments



Jeudi 8 juin 2017

Aix-les-Bains - Casino Grand Cercle

LE SALON de la mise aux normes du bâti

conférences - débats - espace exposants

LA RESPONSABILITÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT / D'ENTREPRISE

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE de 8h30 à 17h



Inscrivez-vous en ligne sur
www.theonorme.com



En partenariat avec

